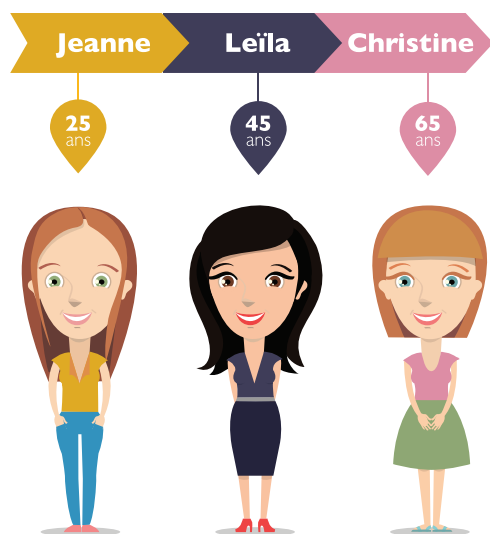


# P OUR QUI ?



**Ce dépistage est conseillé pour toutes les femmes entre 25 et 65 ans, vaccinées ou non.**

Il est intégralement remboursé par la mutuelle tous les 3 ans.



## UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION



## À L'INITIATIVE DE LA MAISON MÉDICALE JEAN JAURÈS

**Maison Médicale JEAN JAURÈS**  
avenue Jean Jaurès, 36 & 23/25 B-1030 Schaerbeek

[www.jaures.be](http://www.jaures.be)

Email : [info@jaures.be](mailto:info@jaures.be)

Tél. : 02/245.54.36

Fax : 02/245.04.36

Avec le soutien de la Cocof



## LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ?

ENTRE 25 ET 65 ANS,  
**PARLEZ-EN**  
À VOTRE MÉDECIN GÉNÉRALISTE !



UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION  
À L'INITIATIVE DE LA MAISON  
MÉDICALE JEAN JAURÈS



# 600

FEMMES PAR AN

touchées par le cancer du col de l'utérus en Belgique.

# 80 %

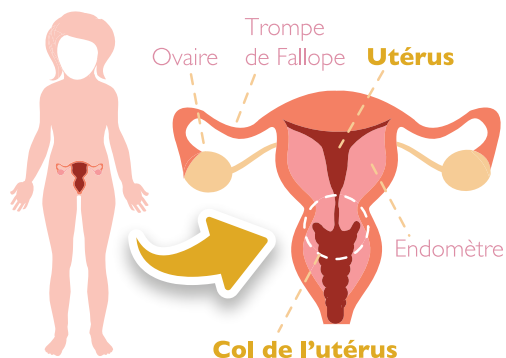
DES FEMMES

confrontées à ce virus au cours de leur existence.

## POURQUOI ?

Ce cancer est causé par le virus « HPV » (human papilloma virus) qui se transmet par voie sexuelle.

Dans la plupart des cas, il disparaît naturellement mais chez certaines femmes, il cause des lésions au niveau du col de l'utérus qui peuvent régresser ou évoluer vers le cancer.



Le but du dépistage est de pouvoir détecter ces lésions à temps, avant l'évolution vers le cancer du col de l'utérus.

## QUAND ?

TOUS LES 3 ANS.

Ce délai peut être raccourci si une anomalie est détectée dans les résultats.

Il est alors possible de devoir répéter le frottis après 6 mois ou 1 an.

C'est **votre médecin** qui vous indiquera le délai de réalisation du **prochain frottis** en fonction des résultats.

### AVANT LE DÉPISTAGE:

- ✓ Évitez la période de menstruations ou d'infection vaginale.
- ✓ Le frottis n'est pas exécuté chez les femmes enceintes et ce, jusqu'à 6 mois après l'accouchement.
- ✓ Pas de liquide désinfectant, de lubrifiant, dans les 24 heures précédentes.
- ✓ Pas d'ovules intra-vaginaux dans les 48 heures, pas de rapport sexuel dans les heures qui précèdent.



## COMMENT ?

Le dépistage se réalise par un frottis pour prélever un **échantillon de cellules** au niveau de l'orifice du col de l'utérus.

**Ce frottis peut être fait chez votre médecin généraliste** ou votre gynécologue. Il n'est pas douloureux et prend moins de quelques minutes.

## EN PRATIQUE



Le médecin introduit un **spéculum** par voie vaginale, afin de pouvoir voir le col de l'utérus.



Il peut alors facilement frotter l'orifice du col à l'aide d'une **petite brosse douce**, puis retirer délicatement le spéculum.



La brosse est ensuite trempée dans un **liquide de conservation**.



L'échantillon est enfin envoyé au laboratoire pour analyser les cellules du col au **microscope**.



Dès que les **résultats** sont connus, ils sont transmis à la patiente et à son médecin généraliste.